

ses d'épargne pour les confier aux banques du pays. Le taux de l'intérêt s'élève en Angleterre, et ici nous l'abaïssons; je crois que c'est un très mauvais système. J'espère que le Gouvernement étudiera la question pour l'avantage du peuple. Il est trop tard maintenant pour discuter ce point, mais une chose me frappe tout particulièrement, c'est que, lorsque les partisans de la réforme tinrent leur grande réunion plénière à Ottawa, en 1893, et exposèrent ce qu'ils promettaient de faire, ils trompèrent le peuple. Ils dirent qu'ils accompliraient certaines choses.....

L'honorable M. MILLS: Vous n'approuviez pas leur manière de voir.

L'honorable M. CLEWOW: Les circonstances modifient les situations. Mais ces hommes prévoyants, qui savaient ce qu'ils disaient, n'auraient jamais dû faire des promesses qu'ils ne pourraient pas remplir parce qu'elles étaient inadmissibles. Je ne suis pas un politicien....

L'honorable M. MILLS: Oh! oh!

L'honorable M. SCOTT: Oh! oh!

L'honorable M. CLEWOW: Je veux simplement exposer au pays les choses comme elles doivent l'être. Ces Messieurs promettent qu'ils réduiraient les dépenses; aujourd'hui ils trouvent que c'est une impossibilité. Pourquoi n'ont-ils pas agi honnêtement? Ils connaissaient toutes les difficultés qu'ils auraient à vaincre. Ils ont blâmé leurs adversaires pour l'augmentation qui s'est produite par le passé, et aujourd'hui ils sentent la nécessité de venir implorer la pitié de ces mêmes adversaires à raison des assertions qu'ils faisaient lorsqu'ils étaient dans l'opposition.

J'espère qu'à une prochaine session nous aurons les projets de lois importants devant nous en temps convenable. Si je pouvais faire comme je l'entends, je refuserais péremptoirement d'examiner n'importe quelle mesure, à moins que nous eussions le temps de l'étudier avec soin.

L'honorable M. MILLS: Il nous faut toujours bien recevoir quelque chose au dernier moment, autrement nous aurions clôturé la session il y a des mois.

La proposition est adoptée, et le projet de loi est définitivement voté.

La séance est suspendue.

LA PROROGATION.

Aujourd'hui à trois heures de l'après-midi.

Son Excellence le très honorable sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen; vicomte de Formartine, baron de Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse: vicomte Gordon d'Aberdeen, dans le comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; baronnet de la Nouvelle-Ecosse; chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-George; Gouverneur général du Canada, s'étant rendu, avec le cérémonial ordinaire, dans la salle des délibérations du Sénat, au Palais législatif, étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes, et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue avec son Président.

Le greffier de la Couronne en Chancellerie a lu les titres des projets de lois à être sanctionnés, comme suit:—

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Érié à la rivière Détroit.

Acte concernant le Bureau de commerce de la cité de Toronto.

Acte modifiant l'acte de pension de la police à cheval, 1889.

Acte modifiant de nouveau l'acte concernant les havres, quais et brise-lames de l'Etat.

Acte modifiant de nouveau l'acte d'inspection du pétrole.

Acte modifiant de nouveau l'acte d'inspection du gaz.

Acte modifiant de nouveau l'acte du Revenu de l'Intérieur.

Acte modifiant de nouveau l'acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires.

Acte concernant l'Association de bâtisse et de prêt du Canada.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie la Prudente du Canada.

Acte pour faire droit à Robert Augustus Baldwin Hart.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson au Pacifique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière la Pluie.

Acte pour faire droit à Edwin Heyward.

Acte modifiant la charte de la Banque Union du Canada.

Acte concernant la Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers, et changeant son nom en celui de "Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents de la Puissance du Canada."

Acte constituant en corporation la Compagnie d'Assurance contre l'incendie La Victoria-Montreal.